



VSA-AAS

Archives et Droits de l'Homme

Novembre-Décembre 2013 – Article 25B

Déclaration universelle des droits de l'homme : Article 25.

- 1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.*
- 2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.*

Au moment où les délégués envisagent le deuxième alinéa de l'Article 25, ils avaient déjà débattu sur la première phrase de l'Article 1 qui se lit, dans sa forme finale, "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits", et l'Article 2, qui interdit la discrimination fondée, entre autres, sur la "naissance". Pourquoi ont-ils besoin de dire que les enfants «nés dans le mariage ou hors mariage» sont égaux? Et si "toute personne" a droit aux «services sociaux nécessaires» au paragraphe 1 de l'Article 25, pourquoi les rédacteurs ont-ils eu besoin d'expliquer que les mères et les enfants ont besoin d'une "aide et une assistance spéciales" : n'était-ce pas déjà couvert par «nécessaire» ?

Une partie de la réponse à la question d'une "assistance spéciale" est liée à la récente adoption de 1948 de la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme, qui a déclaré dans son article 7, "Toutes les femmes, pendant la grossesse et la période d'allaitement, et tous les enfants ont droit à de la protection, des soins et de l'aide". Une partie de la réponse vient aussi des constitutions des différents Etats qui mentionnent explicitement la protection des femmes et des enfants, dont la France (le délégué a écrit la première version de la phrase sur "l'assistance spéciale"), le Brésil, la Belgique, Cuba, le Nicaragua, le Panama et l'URSS. En outre, le président du nouveau Fonds des Nations Unies pour l'enfance a attiré l'attention sur les besoins des enfants et le "niveau anormalement élevé" de la mortalité infantile dans les douze pays européens où l'UNICEF travaillait. Tout cela a encouragé les délégués à inclure un paragraphe distinct. La

déléguée du Danemark, qui a également représenté la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme (créée en 1946) dans le groupe de rédaction de la DUDH, a inséré le mot « maternité » au lieu de « mères » pour s'assurer que la phrase, selon ses propres termes, « couvre l'état prénatal ».

La deuxième phrase concernant les enfants nés hors mariage semble avoir été ajoutée à l'initiative des délégations yougoslave et norvégienne, mais elle reflète des problèmes urgents d'après-guerre. Un article sur l'étude de la jurisprudence récente des droits successoraux des enfants nés hors mariage note que, pendant la Seconde Guerre mondiale "un grand nombre de militaires ont engendré des enfants lorsqu'ils étaient en poste en Europe et sont rentrés chez eux ignorant la grossesse ou l'accouchement qui y est associé", conduisant à ce que "l'illégitimité soit d'un intérêt commun dans les nations européennes".

(http://www.jerseylaw.je/Publications/jerseylawreview/june10/JLR1006_Cooper.aspx) En outre, les rédacteurs doivent avoir vu les tristes images d'enfants orphelins dans les camps de personnes déplacées dans toute l'Europe, parfois si jeunes ou tellement traumatisés qu'ils n'étaient pas en mesure de dire qui ils étaient. Compte tenu de ces préoccupations urgentes contemporaines, lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a finalement voté la Déclaration, l'Article 25 a été adopté à l'unanimité. (Johannes Morsink, *The Universal Declaration of Human Rights: Origins, Drafting and Intent*, pp.257-258).

De nombreuses déclarations et accords internationaux ultérieurs ont amplifié les dispositions du deuxième alinéa de l'Article 25. En 1959, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des droits de l'enfant, qui a été suivie 30 ans plus tard par la Convention internationale sur les droits de l'enfant. La Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a déterminé (article 4) que la protection spéciale de la maternité n'est pas une discrimination de genre et qu'il y a un besoin de soins de santé spéciaux pour la mère et l'enfant (article 12), ce qui à son tour a été élaboré en 1999 dans "la Recommandation générale 24 - Femmes et santé", publié par le haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme.

[http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/\(Symbol\)/77bae3190a903f8d80256785005599ff?Opendocument](http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/77bae3190a903f8d80256785005599ff?Opendocument). Les droits des enfants nés hors mariage ont fait l'objet d'une déclaration en 1967 par la Sous-Commission des Nations Unies sur la prévention de la discrimination et protection des minorités, qui a souligné l'importance de l'égalité de traitement pour les enfants nés dans ou hors mariage. Elle a été suivie par la Convention européenne de 1975 sur le statut juridique des enfants nés hors mariage, qui est actuellement en vigueur dans 21 pays européens.

<http://conventions.coe.int/treaty/en/Treaties/Html/085.htm>

Et les Objectifs de développement du millénaire des Nations Unies, adoptés en 2000 et à atteindre d'ici 2015 ont, pour l'Objectif 4, de réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, et pour l'Objectif 5, de réduire le taux de mortalité maternelle de trois quarts et de réaliser l'accès universel aux services de santé reproductive.

Les archives des installations médicales, des services sociaux, des tribunaux et des assemblées législatives sont essentielles pour protéger et faire valoir les droits en vertu du paragraphe 2 de l'Article 25. Voici deux exemples: (1) En mai 2011, un groupe de travail dans l'État américain de Caroline du Nord, qui envisage des réparations pour les victimes du programme de stérilisation

étatique, qui a fonctionné entre 1933 et le milieu des années 1970, a examiné des exemplaires des « dossiers et procès-verbaux originaux des cas traités lors des anciennes réunions du Conseil d'eugénisme qui sont conservés dans les archives d'Etat ».

<http://www.jdnews.com/news/finding-91459-raleigh-sterilization.html>

(2) En février 2012, le Conseil des droits de l'homme du gouvernement tchèque a recommandé d'accorder une compensation aux femmes qui ont été "stérilisées incorrectement" entre 1971 et 1991, ont rapporté les médias tchèques, sans doute préfigurant une recherche majeure dans les archives afin de déterminer le nombre de femmes admissibles à une indemnisation. Il est clair que les archivistes ont le devoir primordial de protéger les documents liés au bien-être social des mères et des enfants. En 2010, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a publié un ensemble de lignes directrices et un document de spécification technique sur « Informatique et santé - Exigences de sécurité pour l'archivage électronique des dossiers de santé (*Health informatics – Security requirements for archiving of electronic health records*) », qui sont une lecture fondamentale pour tous ceux qui gèrent des archives sur la santé. Comme l'ancien esclave et grand éducateur Frederick Douglas l'a déclaré au 19^{ème} siècle : « Il est plus facile de construire des enfants forts que de réparer des hommes cassés ». Les archivistes ont un rôle à jouer tant dans la construction que dans la réparation.

Commentaire.

Est-ce que la crainte de poursuites conduit à la destruction des archives? L'intuition, bien sûr, penche pour le oui, mais les nouvelles de novembre dans plusieurs pays fournissent des réponses contradictoires.

Les nouvelles les plus optimistes sont venues d'Argentine, quand un général de l'armée de l'air a dit au ministre de la Défense qui l'a déclaré à la presse, que 1500 dossiers de la période de la junte militaire (1976-1983) étaient stockés dans le sous-sol du bâtiment Condor, qui est le siège de l'armée de l'air. (Le nom de l'édifice rappelle étrangement «l'Opération Condor», l'alliance secrète établie entre le Chili, l'Uruguay, le Paraguay, la Bolivie, le Brésil et l'Argentine de 1975 à 1983 pour que les services de sécurité des membres puissent unir leurs forces pour traquer et souvent assassiner des personnes que les gouvernements considéraient comme «subversives».) Le ministre de la Défense a explicitement reconnu que les archives pourraient avoir une valeur judiciaire, disant que : «Les tribunaux décideront si cette documentation que nous avons trouvée contient, en plus de leur valeur historique, une valeur juridique pour les différents procès qui ont lieu dans des juridictions argentines distinctes ». Et le directeur de *Memoria Abierta*, une importante organisation argentine des droits humains, a déclaré au *Buenos Aires Herald* : «Jusqu'à présent, les archives n'ont pas été fournies volontairement... elles ont passé des décennies dans des caves détruites, sans que personne ne le sache... cela démontre un changement d'esprit ».

Des nouvelles beaucoup plus sombres sont venues du Salvador. En 1992, les combattants du Salvador ont signé des accords de paix mettant fin à douze années de guerre civile. L'année suivante, le gouvernement a adopté la Loi d'amnistie générale, qui protège les commandants militaires de l'objet de poursuites pour des crimes commis pendant la guerre. Au début de la

guerre civile, Tutela Legal, le bureau juridique et des droits humains de l'Eglise catholique au Salvador, s'est mise à documenter les violations des droits de l'homme, y compris les massacres, les assassinats et les crimes de guerre, amassant en 2013 un service d'archives de plus de 50'000 cas. Pro-Busqueda a été fondée en 1994, comme organisation non gouvernementale consacrée à localiser les enfants disparus pendant la guerre, amassant 1'200 cas avec les résultats de tests d'ADN, les dossiers d'adoption et les documents connexes ; la «grande majorité» des cas de disparition implique des acteurs étatiques. Finalement Pro-Busqueda et Tutela Legal ont apporté les cas de violations des droits de l'homme à la Cour interaméricaine des droits de l'homme, qui, en 2012 dans le cas de Pro-Busqueda, a déclaré que la loi d'amnistie violait un traité international. Le 20 septembre de cette année, la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême du Salvador a accepté d'entendre les arguments sur la constitutionnalité de la loi d'amnistie. Que s'est-il passé ensuite ? Le 30 septembre, l'archevêque de San Salvador a brusquement fermé Tutela Legal. Le 14 novembre, des hommes armés ont fait irruption dans les bureaux de Pro-Busqueda, ont volé des ordinateurs et brûlé les archives.

Le dernier exemple vient du Royaume-Uni, où les archives nouvellement ouvertes de l'ancien ministère des Colonies montrent en détail, un vrai crève-cœur, la destruction massive de documents effectuée lorsque le Royaume-Uni se retirait des colonies devenant indépendantes. Selon *The Guardian*, en 1961, le secrétaire colonial avait chargé les administrations coloniales de faire en sorte que les nouveaux gouvernements « ne reçoivent pas tout le matériel qui "pourrait embarrasser le gouvernement de Sa Majesté", qui pourrait "embarrasser les membres de la police, des forces militaires, des fonctionnaires ou d'autres, par exemple des indicateurs de police", qui pourrait trahir des sources de renseignement, ou qui pourrait "être utilisé contrairement à l'éthique par les ministres des gouvernements successifs ». Les documents comprennent des «certificats de destruction» qui prouvent que les fonctionnaires coloniaux ont obéi aux directives. Heureusement, certaines colonies n'ont pas détruit des quantités massives de documents ; le bureau du Kenya a déclaré, par exemple: « Il vaut mieux que trop, plutôt que pas assez, soit envoyé à domicile - la destruction massive, comme en Malaisie, ne doit pas être répétée ».

Que devons-nous faire de tout cela? Ce sont les personnes qui en assument la responsabilité qui font la différence: ils confirment l'existence des archives, ils ne suivent pas l'ordre de détruire des documents, ils demandent que les dossiers relatifs aux droits de l'homme soient conservés pour utilisation. Comme le Principe 14 de l'Ensemble de principes actualisé pour la lutte contre l'impunité de l'Organisation des Nations Unies le déclare : « Le droit de savoir implique que soient préservées les archives. Des mesures techniques et des sanctions doivent être appliquées pour éviter tout enlèvement, destruction, dissimulation ou falsification des archives, en particulier dans le but d'assurer l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et / ou du droit humanitaire ».

Et maintenant, quelqu'un peut-il nous dire le sort réservé aux archives en Syrie?

Nouvelles du Groupe de travail sur les droits de l'homme.

Le Groupe de travail des droits de l'homme s'est réuni à la caserne des Dossin à Mechelin, en Belgique, au cours de la réunion annuelle du Conseil international des archives. Le groupe a :

- * élaboré un plan pour faire avancer le projet des « Principes de base sur le rôle des archives à l'appui des droits de l'homme »,
- * décidé de réviser le projet d'accord de norme sur la copie des archives et l'exportation de copies,
- * convenu que le HRWG enverrait des lettres aux deux rapporteurs spéciaux des Nations Unies pour leur fournir des informations et offrir un soutien à leur travail,
- * encouragé l'ICA à envoyer des lettres aux fonctionnaires du Salvador en ce qui concerne les archives de Tutela Legal et Pro-Busqueda,
- * décidé de continuer à travailler avec la Section des associations professionnelles et la Section des Archives du monde du travail et des affaires pour développer une meilleure compréhension du rôle des archives d'entreprises en matière de droits de l'homme,
- * noté avec plaisir la détermination de Swisspeace à maintenir sa bibliographie en ligne sur les archives et les droits de l'homme,
- * espéré trouver d'autres bénévoles pour traduire les *Nouvelles HRWG* en espagnol, et
- * accepté la démission d'Alison Cornelio en la remerciant pour son travail sur le répertoire.

Nouvelles internationales.

Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) / Turquie. La Cour européenne des droits de l'homme a statué que le gouvernement turc était responsable d'un bombardement, en 1994, de deux villages du sud-est qui a tué 33 personnes, en majorité des femmes, des enfants et des personnes âgées. Le tribunal a ordonné à la Turquie de verser € 2'305'000 aux plaignants, plus les frais de justice. La CEDH affirme que la Turquie a caché à la Cour "des éléments de preuve essentiels, à savoir le carnet de vol des avions qui ont effectué les bombardements", et avait fait une "enquête très insuffisante de l'incident". Le tribunal a jugé que "le gouvernement turc devrait effectuer une enquête plus approfondie sur l'incident, avec l'aide du journal de vol, afin d'identifier et de punir les responsables de l'attentat contre les deux villages requérants et prévenir l'impunité". Bien que plus de 3'000 villages et hameaux aient été brûlés et rasés dans les années 1990 dans la région de Diyarbakir de Turquie, "personne n'a été jugé pour avoir participé à l'incendie des villages kurdes", écrit *Al-Monitor*. Dans les jours qui ont suivi la décision de la CEDH, le ministre turc de la Justice a déclaré qu'il y aurait une nouvelle enquête sur l'attentat et, selon des "sources des procureurs" divulguées à la presse, une déposition aurait apparemment été récemment donnée au procureur de Diyarbakir par une personne qui avait participé à l'incendie des villages. Pour la décision du tribunal, voir <http://hudoc.echr.coe.int/webservices/content/pdf/003-4563252-5512857>; pour le commentaire, voir http://www.al-monitor.com/pulse/originals/2013/11/turkey-may-investigate-military-burning-kurdish-villages-90s.html?utm_source=&utm_medium=email&utm_campaign=8604

Comité international de la Croix-Rouge (CICR) / États-Unis. Un juge de la cour militaire américaine qui préside le procès de cinq prisonniers américains à Guantanamo Bay, qui sont accusés dans le cadre de l'attentat terroriste du 11 septembre aux États-Unis, a ordonné au gouvernement des États-Unis de lui donner les rapports établis par le Comité international de la Croix-Rouge sur les conditions à la prison, a rapporté *Associated Press*. Le CICR s'est opposé à cette divulgation, car "la confidentialité est essentielle au rôle de l'organisation pour s'assurer que les lois humanitaires sont suivies", mais le juge a statué que les documents ne sont pas

classés confidentiels et ne peuvent pas être refusés dans une affaire criminelle ; il les passerait personnellement en revue afin de déterminer s'ils seraient utiles à la défense.

<http://bigstory.ap.org/article/us-ordered-turn-over-red-cross-files-gitmo>

Cour internationale de Justice (CIJ) / Cambodge / Thaïlande. Le temple hindou de Preah Vihear datant de 900 ans est situé sur la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande. En 1954, la Thaïlande l'a occupé, et en 1959, le Cambodge a porté sa demande de récupérer le temple et ses environs devant la CIJ. La Cour a décidé en 1962 que le temple était situé sur le territoire cambodgien et que la Thaïlande devait retirer ses forces. La Thaïlande a reconnu que le Cambodge pouvait reprendre le temple, mais elle a contesté la frontière autour du temple. En 2008, l'UNESCO a listé le temple comme un site du patrimoine mondial, et en 2011, le conflit entre les deux pays a dégénéré en violence pendant laquelle au moins 28 personnes sont mortes et plusieurs autres ont été déplacées. Le Cambodge a alors demandé à la CIJ «d'interpréter» son jugement de 1962 concernant l'étendue du territoire autour du temple appartenant au Cambodge. Actuellement, la Cour a jugé que le Cambodge possède la souveraineté sur l'ensemble du territoire du temple et que la Thaïlande doit retirer ses forces militaires de la région. La CIJ a décidé que la carte jointe à la décision de 1962 était le document définitif. Pour le communiqué de presse sur la décision, voir

<http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=46461&Cr=court+of+justice&Cr1=#.UpuUfCYo7cs>; pour le jugement, voir <http://www.icj-cij.org/docket/files/151/17704.pdf>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Le Général britannique Richard Dannatt a témoigné au procès de Ratko Mladic, le 11 novembre, décrivant les documents de l'armée serbe de Bosnie qu'il avait examinés, a signalé BIRN. Parmi eux se trouvaient le cahier de notes militaire de Mladic et l'évaluation (dans le cadre de l'évaluation du personnel) que Mladic avait faite du général Radislav Krstic après Srebrenica, fournissant ainsi un exemple de l'utilisation, comme preuve, de documents militaires variés, et pas seulement les ordres et rapports sur le terrain.

http://www.balkaninsight.com/en/article/mladic-had-control-of-army?utm_source=Balkan+Transitional+Justice+Daily+Newsletter&utm_campaign=3476bbe8b1-RSS_EMAIL_CAMPAIGN&utm_medium=email&utm_term=0_561b9a25c3-3476bbe8b1-311109073; pour le témoignage, voir <http://www.icty.org/x/cases/mladic/trans/en/131111IT.htm>

Organisation internationale pour le comité technique mixte de la Commission de normalisation électrotechnique / international. L'ISO / CEI élabore une norme multi-partie sur la découverte à des fins juridiques de données stockées électroniquement. La nouvelle norme ISO / CEI 27050 *Technologie de l'information - Techniques de sécurité - La découverte électronique*, est prévue en quatre parties : vue d'ensemble et concepts, orientations pour la gouvernance et la gestion de la preuve électronique, Code de pratique pour la découverte électronique, et préparation des ICT pour la découverte électronique. La troisième partie, déclare le communiqué de presse de *l'American National Standards Institute*, "fournira des exigences et des lignes directrices sur les activités de découverte électronique, y compris, mais pas limitées à l'identification, la préservation, la collecte, le traitement, l'examen, l'analyse et la production de ESI [données stockées électroniquement] ainsi qu'elle précisera les mesures pertinentes qui couvrent la création initiale de l'ESI à travers son sort final". Les futures poursuites judiciaires s'appuieront sur les documents électroniques découverts grâce à l'exploitation de données et les techniques

d'extraction de données ; les archivistes doivent surveiller le développement de la norme pour s'assurer que les recommandations sont en harmonie avec les pratiques archivistiques.

http://www.ansi.org/news_publications/news_story.aspx?menuid=7&articleid=3789

Commission d'indemnisation des Nations Unies (CINU) / Koweït. La Commission d'indemnisation des Nations Unies a été créée en 1991 en tant que filiale du Conseil de sécurité pour traiter les demandes et verser une indemnisation pour les pertes et dommages subis par les particuliers, les entreprises, les gouvernements et les organisations internationales comme conséquence directe de l'invasion iraquienne et de l'occupation du Koweït (2 août 1990 au 2 mars 1991). La Commission a reçu environ 2,7 millions de demandes et a terminé son examen en 2005, attribuant US\$ 52,4 milliards à plus de 100 gouvernements et organisations internationales pour les distribuer à 1,5 millions de prestataires. Le Koweït, lors de la réunion du conseil d'administration de la CINU, a déclaré que la Commission "devrait accélérer le processus de retour de quelques-uns des documents classifiés et confidentiels du Koweït" qui "ont été soumis selon l'accord écrit et oral qu'ils seraient rendus au Koweït une fois le processus d'examen des demandes était terminé", a rapporté *l'Agence de Nouvelles du Koweït*.

<http://www.kuna.net.kw/ArticleDetails.aspx?id=2346126&language=en> ;

<http://www.uncc.ch/pressrel/Press%20release%20-%20Payment%20of%2024%20October%202013.pdf>

Monde/nouvelles générales.

Le Conseil fédéral suisse a approuvé la révision totale de la loi sur la protection des biens culturels. Parmi les nouvelles dispositions importantes est citée la base légale pour fournir un «refuge sûr» destiné à l'entreposage temporaire des biens culturels, incluant les archives, gravement menacés à l'étranger, y compris dans les situations de catastrophe et d'urgence. En adoptant cette loi si nécessaire, la Suisse devient le premier Etat au monde à offrir cette protection officielle. Au nom des collègues du monde entier, je vous remercie, la Suisse. Merci, aussi, à Cristina Bianchi pour nous avoir apporté cette nouvelle et traduit la disposition principale. Pour le texte, voir

<http://www.bevoelkerungsschutz.admin.ch/internet/bs/fr/home/dokumente/mitteilungen/20131112a.html>

Les autorités allemandes ont annoncé qu'elles ont sous leur garde plus de 1'400 œuvres d'art saisies chez le fils d'un marchand d'art qui avait été choisi par les nazis pour vendre à des acheteurs à l'étranger les œuvres d'art interdites par les nazis et confisquées par eux. Le gouvernement allemand a commencé à mettre les images des œuvres d'art sur un site Web <http://www.lostart.de/Webs/DE/Start/Index.html>. Selon le *New York Times*, une "loi nazie encore en vigueur empêche la récupération des objets d'art par les anciens propriétaires ou leurs héritiers". Et la BBC, citant le *Süddeutsche Zeitung*, a indiqué que "des transcriptions d'entrevues menées par les Alliés avec le marchand d'art" révèlent que, à la fin de la guerre, les Alliés lui ont rendu certaines des œuvres d'art maintenant en cause. Les archives joueront un rôle important dans la résolution des questions de propriété.

<http://www.nytimes.com/2013/11/20/arts/design/enduring-nazi-law-impedes-recovery-of-art.html?adxnnl=1&adxnnlx=1386029535-FqYg9CsVR8pz1yhTfHc1FQ;>

<http://www.bbc.co.uk/news/world-europe-24832714>

Nouvelles bilatérales et multilatérales.

Europe. Les scientifiques qui travaillent pour le projet Chemsea de l'Union européenne ont trouvé de la contamination au gaz moutarde dans la mer Baltique à "quelques centaines de mètres" de la côte polonaise, a signalé *United Press International*, et le gaz résiduel est toujours dangereux pour les humains. Après la Seconde Guerre mondiale "les Forces alliées britanniques et russes avaient décidé par accord international de couler des tonnes d'armes chimiques allemandes et leurs précurseurs " dans la mer. Les archives britanniques et russes ont sûrement des informations qui pourraient être utiles aux chercheurs.

http://www.upi.com/Business_News/Energy-Resources/2013/10/28/Mustard-gas-traces-found-close-to-Polands-Baltic-Sea-coast/UPI-31521382932920/

Allemagne / Pologne / Etats-Unis. En juin dernier, *L'Associated Press* a rapporté que Michael Karkoc, qui vit dans l'État américain du Minnesota, était un ancien commandant d'une unité SS nazie qui avait ordonné de raser un village polonais où "des dizaines" de femmes et d'enfants avaient été tués (voir *Nouvelles HRWG* 2013-06). Actuellement, l'*AP* affirme que «un dossier d'enquête nouvellement mis au jour originairement provenant de l'archive de l'agence de renseignement ukrainien» comprend le témoignage d'une personne de l'unité qui dit que Karkoc a ordonné l'assaut et qu'une "liste allemande de l'unité" confirme que l'homme qui a témoigné faisait partie de l'unité. <http://www.startribune.com/politics/national/232322631.html>

Allemagne / Royaume-Uni. Le commissaire-priseur de Tennants Auctioneers au Royaume-Uni a proposé à la vente 66 télégrammes qui ont été envoyés à partir du HMS Repulse au haut commandement allemand dans les deux semaines après l'armistice à la fin de la Première Guerre mondiale. Selon le *Northern Echo*, les télégrammes contiennent les termes de reddition pour les bateaux 176 U et 70 navires, indiquent comment les torpilles et les avions devaient être désarmés, et contiennent aussi une demande pour que les Allemands arrêtent le "traitement cruel" qu'ils infligeaient aux prisonniers de guerre britanniques, menaçant de «prendre le traitement des soldats britanniques en compte lors de la fourniture alimentaire dans le pays vaincu". Estimés entre 1500 et 2000 livres sterling, les télégrammes ne se sont pas vendus. Le cachet du capitaine du Repulse se trouve sur les télégrammes, et il n'est pas clair de savoir pourquoi ceux-ci n'ont pas été déposés aux archives nationales.

<http://www.tennants.co.uk/Catalogue/Lots/214554.aspx>;

http://www.thenorthernecho.co.uk/news/local/northyorkshire/richmond/10803878.German_fleet_surrender_telegrams_may_shed_new_light_on_First_World_War/

Guatemala / Mexique / Etats-Unis. Utilisant un ensemble de câbles diplomatiques américains déclassifiés obtenus par le National Security Archive, une organisation non gouvernementale des États-Unis, le magazine *Proceso* du Mexique a publié un article mettant en évidence la "collusion de fonctionnaires municipaux, provinciaux et fédéraux mexicains" avec les meurtres de «centaines» de migrants dans et autour de San Fernando, Tamaulipas, par Los Zetas, un gang de criminels au Mexique, qui comprend d'anciens membres de l'unité des forces spéciales guatémaltèques connu sous le nom Kaibiles. Les Kaibiles ont été responsables de graves crimes pendant la guerre civile au Guatemala.

<http://migrationdeclassified.files.wordpress.com/2013/11/pdf-proceso-1931-pp16-19.pdf>; for an English blog post about the article, see

<http://migrationdeclassified.wordpress.com/2013/11/04/secrets-of-the-tamaulipas-massacres-come-to-light-in-proceso-magazine/>; for the documents, see <http://www2.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB445/>

Irak / Etats-Unis. La Conférence des présidents de 40 organisations juives américaines a envoyé une lettre au président américain et au secrétaire d'État, demandant que le retour prévu à l'Irak des archives juives irakiennes "soit reconsidéré". L'ambassadeur d'Irak aux États-Unis "a laissé entendre" qu'un retard dans le retour pourrait être possible, a rapporté *Forward.com*. Pour le contexte, voir les *Nouvelles HRWG* 2013-10.

<http://forward.com/articles/187203/iraq-ambassador-open-to-loan-deal-for-trove-of-jew/>
<http://www.conferenceofpresidents.org/news/press/2013/nov11/over-40-organizations-join-conference-presidents-statement-calling-protectio-0>
<http://www.docexblog.com/2013/11/blueprint-for-litigation-over-iraqi.html>

Japon / Corée du Sud. Le *Japan Daily Press* a rapporté, sur la base d'un article de *Yonhap News Agency*, que «les documents relatifs au début des "travaux forcés" pour les Coréens pendant la domination coloniale japonaise de la péninsule coréenne ont été trouvés dans ... l'ambassade de Corée du Sud à Tokyo, qui s'apprêtait à déménager dans un nouveau bâtiment». Un registre "a montré des informations détaillées sur 630 Coréens tués au cours soulèvement national du premier mars contre la domination coloniale en 1919" et un autre listait "290 Coréens qui ont été victimes du massacre japonais après le soi-disant Grand tremblement de terre de Kanto". Dans un article suivant, *Yonhap* a précisé que les matériaux sont maintenant conservés aux Archives nationales de Corée et pourraient conduire à de nouvelles actions en indemnisation contre le Japon. <http://japandailynews.com/documents-on-wwii-korean-forced-labor-found-in-south-korean-embassy-1839652/>;
<http://english.yonhapnews.co.kr/national/2013/11/25/27/0301000000AEN20131125007900315F.html>; http://blogs.wsj.com/korearealtime/2013/11/20/korean-archival-finds-could-prompt-compensation-claims/?mod=wsj_streaming_latest_headlines

Les Archives nationales de Corée du Sud ont annoncé qu'elles envisagent de désigner comme "archives essentielles à valeur nationale qui nécessitent une conservation permanente" 3'060 documents de la "Maison du Partage". C'est une maison pour les femmes qui ont survécu à l'esclavage sexuel japonais pendant la Première guerre mondiale. Les dossiers comprennent "les enregistrements des voix, les dessins, les affaires et les photos des femmes, et les vidéos des rassemblements organisés par les femmes contre le gouvernement japonais", a rapporté *Yonhap News Agency*.

<http://japandailynews.com/documents-on-wwii-korean-forced-labor-found-in-south-korean-embassy-1839652/> claims <http://stream.wsj.com/story/latest-headlines/SS-2-63399/SS-2-387528/>

Royaume-Uni / anciennes colonies. Le huitième et dernier lot de documents des administrations coloniales britanniques de 37 anciennes colonies, celles qu'on appelle les "archives migrées" comprenant 8'800 dossiers, a été ouvert aux Archives nationales (pour le contexte, lire les *Nouvelles HRWG* 2013-06, 2013-09). *The Independent* a rapporté que les proches des "24 Malais, travailleurs dans les plantations de caoutchouc, auraient été tués par des soldats britanniques dans le village malais de Batang Kali en 1948" ont demandé à la Cour d'appel de

renverser une décision antérieure qui dit que "le gouvernement britannique ne peut être tenu responsable du massacre". "La plupart des documents de l'enquête initiale sur les meurtres ont été détruits", a déclaré le journal, et les documents publiés dans ce lot ont fait la lumière sur leur destruction.

<http://www.dailymail.co.uk/news/article-2515353/How-UK-ordered-Mau-Mau-files-destroyed-Archives-reveal-staff-cleansed-dirty-documents-relating-colonial-crimes.html>

<http://www.independent.co.uk/news/uk/home-news/revealed-how-british-empires-dirty-secrets-went-up-in-smoke-in-the-colonies-8971217.html?printService=print>

<http://www.theguardian.com/uk-news/2013/nov/29/revealed-bonfire-papers-empire?CMP=EMCNEWEML6619I2>

Un autre organisme d'archives précédemment secrètes du Foreign Office, intitulées «collections spéciales» (voir les Nouvelle HRWG 2013-10) possède des documents d'une "organisation du renseignement britannique" à Hong Kong et des dossiers d'immigration, entre autres, a rapporté le

South China Morning Post. <http://www.scmp.com/news/hong-kong/article/1352229/hong-kong-documents-hidden-uk-archive-include-intelligence-files>

Etats-Unis / Moyen-Orient. Le Groupe de travail sur la préservation du professionnalisme médical dans les centres de détention de la sécurité nationale, un groupe indépendant de 19 experts, a publié son rapport, "L'éthique abandonnée : Professionnalisme médical et abus commis dans la guerre contre le terrorisme". Le panel a "accusé les administrations militaires et de renseignement des États-Unis de pousser les médecins et les psychologues travaillant dans les centres de détention militaire américain à violer les principes éthiques standards et les normes médicales évitant d'infliger des blessures". Le rapport du groupe de travail affirme que ses conclusions sont "fondées sur les documents publics existant, incluant les directives, les règles et les lignes directrices d'organismes pertinents, des documents que le gouvernement a publié en vertu de la loi Freedom of Information Act, les documents déposés dans les procédures judiciaires, les rapports des organisations des droits de l'homme, des journalistes et des universitaires et des rapports du CICR [Comité international de la Croix-Rouge] qui ont été divulgués et qui maintenant apparaissent dans le domaine public. Les archives publiques existantes sont incomplètes parce que de nombreux documents publiés par le ministère de la Défense et la CIA sont fortement censurés et les procès-verbaux d'interrogation demeurent classés". Pour le communiqué de presse, voir

http://www.imapny.org/medicine_as_a_profession/interrogationtorture-and-dual-loyalty ; pour le rapport, voir <http://www.imapny.org/File%20Library/Documents/IMAP-EthicsTextFinal2.pdf>

Nouvelles nationales.

Argentine. Le ministère de la Défense a annoncé qu'environ "1'500 documents d'archives" ont été trouvés dans le sous-sol du siège de la Force aérienne argentine, ont rapporté *Merco Press* et d'autres médias. Inclus dans les dossiers se trouvent «tous les procès-verbaux secrets [de la junte militaire], du 24 mars [1976] au 10 décembre 1983» et des informations relatives à des "listes noires" sur des professionnels du spectacle et des personnalités publiques, de quoi ouvrir des affaires juridiques.

<http://www.pagina12.com.ar/diario/elpais/1-232920-2013-11-05.html>;
<http://en.mercopress.com/2013/11/05/argentina-finds-archives-belonging-to-the-military-dictatorship>; <http://www.buenosairesherald.com/article/144570/expectations-high-over-archive-find>; <http://www.opensocietyfoundations.org/voices/newly-discovered-military-archives-may-throw-light-past-abuses-argentina>

Australie. Des métadonnées publiques sur les dossiers conservés aux Archives de l'État du Queensland ont été trouvées contenant des informations sensibles du ministère de la Justice, du Procureur général et de la police, incluant "les noms des personnes qui ont été en contact avec [le ministère de la Justice], ainsi que des enquêtes devant les tribunaux". *iTnews* l'a décrit comme un «niveau inquiétant de détail» et a déclaré qu'à l'avenir les Archives devront "demander aux administrations d'autoriser explicitement si les métadonnées des documents clos peuvent être publiées ou non dans le catalogue public."

http://www.itnews.com.au/News/362941,qld-justice-accidentally-discloses-sensitive-data.aspx?utm_source=feed&utm_medium=rss&utm_campaign=editors_picks

L'Inspecteur général du renseignement et de la sécurité, chargé d'examiner les agences de sécurité et de renseignement, a déclaré que pour des raisons de sécurité de l'information, le bureau IG ne doit «pas envoyer des emails, sauf en interne», choisissant plutôt de communiquer avec l'extérieur "principalement sur papier," a signalé *znet.com*.

<http://www.zdnet.com/au/australian-spy-watchdog-uses-paper-instead-of-emails-7000023461/>

Bosnie. Le Parlement a adopté des modifications à la Loi sur les numéros personnels qui fournit un numéro d'identification à chaque citoyen à la naissance, permettant ainsi de sortir de la crise qui avait commencé quand une loi précédente sur les numéros d'identité avait été annulée en février et aucun numéro n'avait plus été attribué, laissant les enfants sans carte d'assurance de santé et sans la capacité d'obtenir des passeports. Pour le contexte, voir les *Nouvelles HRWG* 2013-06 et 2013-07. <http://www.balkaninsight.com/en/article/bosnian-parliament-adopts-personal-number-law>

L'équipe du projet sur l'« Histoire orale en Bosnie-Herzégovine: Souvenirs personnels dévoilés sur la guerre et la détention » a annoncé que plus de 100 personnes ont donné des interviews provenant de "tous les groupes ethniques et les minorités nationales". Le but du projet est de promouvoir la réconciliation après la guerre de 1992-1995, a signalé BIRN, et les premiers entretiens sont disponibles sur le site Web du projet.

http://www.balkaninsight.com/en/article/bosnian-memories-to-build-reconciliation?utm_source=Balkan+Transitional+Justice+Daily+Newsletter&utm_campaign=c56469d9c1-RSS_EMAIL_CAMPAIGN&utm_medium=email&utm_term=0_561b9a25c3-c56469d9c1-311109073

Canada. Le Canada « est aujourd'hui l'un des rares pays où aucune loi ne régit l'avortement », a écrit le *Chronicle Herald*, et des documents du Cabinet fédéral de la fin des années 1980, récemment obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, démontrent les « tensions entre les ministres qui voulaient que l'avortement soit proscrit - en effet passible de 10 ans de prison pour ceux qui accomplissaient la procédure - et ceux qui voulaient octroyer une plus grande latitude sur le droit de la femme à choisir ».

<http://thechronicleherald.ca/canada/1168056-documents-reveal-abortion-struggles>

Selon le *Times Colonist*, les Anciens Combattants Canada, avec l'approbation de la Bibliothèque et Archives du Canada, ont détruit 27'381 boîtes de documents médicaux provenant des hôpitaux pour les anciens combattants. L'article présente l'histoire d'un homme qui a passé six mois à l'hôpital des anciens combattants dans le milieu des années 1970 ; il affirme que les archives détruites auraient pu prouver que ses problèmes de santé découlent des procédures de cette époque. <http://www.timescolonist.com/military-hospitals-destroyed-thousands-of-medical-records-says-veteran-1.708426>

République centrafricaine. Les images satellites de 16 villages de la République centrafricaine montrent la destruction de tout ou partie des habitations pendant l'escalade du conflit. Human Rights Watch a publié une série d'images satellites sur un village qui démontrent la valeur de ce type de documents comme éléments de preuve ; le rapport révélateur est intitulé « De quoi a l'air un crime de guerre vu de l'espace ».

<https://www.hrw.org/news/2013/11/26/dispatches-what-war-crime-looks-space>

Chine / Hong Kong. Le *South China Morning Post* a qualifié la destruction des archives du gouvernement "un sale secret de plus du gouvernement". Il a indiqué que le Groupe d'action des Archives s'est plaint à l'ombudsman que les arrangements de Hong Kong pour la sauvegarde de documents publics sont "tout à fait insuffisants". Le Groupe a déclaré à la presse que "le tragique accident de ferry à Lamma en 2012, qui a tué 39 personnes, a illustré la gestion aléatoire des archives au Département de la marine."

<http://www.scmp.com/business/article/1357334/destruction-archives-one-more-dirty-government-secret>

République tchèque. L'Institut de la Mémoire nationale a publié des documents précédemment classifiés montrant que Andrej Babis, le chef du parti qui est arrivé en deuxième place aux élections d'octobre 2013 pour le Parlement, avait été enregistré comme informateur de la police secrète tchèque, la StB, en 1980, et était devenu un de leur agent deux ans plus tard. Les personnes qui ont collaboré avec la police secrète peuvent être interdits d'exercer une fonction publique en République tchèque. Babis nie l'affiliation, a rapporté le *New York Times*.

http://www.nytimes.com/2013/11/13/world/europe/czech-politician-faces-claims-of-aiding-secret-police.html?_r=0

Czech Radio 7 a interviewé Michal Bregant, le directeur de National Film Archive. Il a dit que pendant les 40 années du gouvernement communiste, "la plus grande préoccupation de toutes les institutions de la mémoire, des bibliothèques était de savoir comment préserver l'intégrité des collections." A la Cinémathèque, il y avait "toutes sortes de jeux concernant les erreurs d'étiquetage, de mauvais classement des films, comme le film documentaire du procès politique de Milada Horakova de 1949". <http://www.radio.cz/en/section/one-on-one/staff-ruses-helped-preserve-valuable-footage-during-communism-says-nfa-head-bregant>

Egypte. Le Conseil des ministres a annoncé qu'il examinerait toutes les grâces accordées pendant la présidence de Mohammed Morsi (30 juin 2012, au 3 juillet 2013), a rapporté *Al-Monitor*. Selon un expert juridique interrogé par le journaliste, la réhabilitation exige qu'un jugement

définitif ait été délivré ; un examen des grâces nécessiterait à la fois les dossiers des pardons et les registres de la détermination de la peine. http://www.al-monitor.com/pulse/originals/2013/11/egypt-decision-review-morsi-pardons.html?utm_source=&utm_medium=email&utm_campaign=8631

El Salvador. Des hommes armés ont fait irruption dans le bureau de Pro-Busqueda, une organisation non gouvernementale qui travaille pour localiser les enfants disparus dans les années 1980 pendant la guerre civile, et ont mis le feu aux archives et volé des ordinateurs. Selon le *Los Angeles Times* et d'autres sources, environ 80% des archives ont été détruites. Le procureur des droits de l'homme du gouvernement a condamné l'attaque.

<http://bigstory.ap.org/article/armed-men-burn-records-el-salvador-war-missing>;
<http://www.latimes.com/world/worldnow/la-fg-wn-gunmen-torch-records-rights-group-salvador-20131114,0,5788558.story#axzz2keoNRaFj>; for the prosecutor's statement, see <http://www.pddh.gob.sv/menupress/menuprensa/531-comunicado-publico-del-procurador-para-la-defensa-de-los-derechos-humanos-en-torno-al-atentado-en-contra-de-pro-busqueda>

Comme indiqué dans les *Nouvelles HRWG 2013-10*, l'archevêque de San Salvador a brusquement fermé le bureau de Tutela Legal, le bureau juridique qui dispose d'une documentation très importante sur les violations des droits de l'homme dans le pays. Selon le Conseil des affaires hémisphériques, l'archevêque et le procureur général sont "parvenus à un accord sur la nécessité de protéger les documents", mais après que le Secrétaire de la Culture a "tenté de déclarer les archives 'biens culturels', afin de les mettre ensuite les à la disposition des autorités judiciaires appropriées", l'archevêque s'est plaint devant la Cour suprême que la catégorisation était inconstitutionnelle. La Cour a statué que les "documents seraient conservés par l'archidiocèse pour le moment". Le sort de ces archives est encore incertain.

<http://www.eurasiareview.com/17112013-human-rights-archives-attack-el-salvador-oped/>

France. Un tribunal français a ordonné à Google de retirer neuf images de l'ex-coureur de voiture de Formule 1 Max Moseley, de lui verser une compensation d'un euro, et une amende de € 1000 à chaque fois que l'une des images est trouvée dans le moteur de recherche Google à partir du début de l'année prochaine, a rapporté le *New York Times*. Google a indiqué qu'il fera appel parce que «le tribunal français nous a demandé de construire ce que nous croyons ressembler à une machine de la censure». http://www.nytimes.com/2013/11/07/business/international/google-is-ordered-to-block-images-in-privacy-case.html?_r=0

Japon. La Société de records management du Japon est profondément préoccupée par le projet de loi sur le secret d'Etat adopté par la Diète nationale qui "enfreint les droits fondamentaux garantis par la Constitution du Japon". La lettre ouverte de la Société est jointe au présent bulletin. Merci à Chiyoko Ogawa pour l'avoir envoyée.

Kenya. Les groupes Musulmans pour les droits de l'homme et l'Open Society Justice Initiative ont publié un rapport, «Nous sommes fatigués de vous envoyer à la Cour», qui détaille les «allégations crédibles d'exécutions extrajudiciaires, le tabassage de nombreux suspects, la détention arbitraire, les dédommagements, et la disparition d'au moins un homme» par l'unité de police anti-terrorisme depuis 2007, avec la majorité des abus commis à Mombasa en 2012 et 2013. Le rapport est basé sur "plus de 40 entrevues en personne" et des "informations à partir de documents judiciaires, d'autres preuves documentaires, des rapports dignes de confiance

d'organisation des droits humains et d'organes de presse."

<http://www.opensocietyfoundations.org/press-releases/kenya-must-investigate-abuses-its-anti-terrorism-police-unit>

Lettonie. L'effondrement d'un toit de supermarché à Riga a tué 54 personnes et blessé des dizaines d'autres. Une entreprise de construction était en train «d'installer un jardin sur le toit» au moment de l'effondrement, a rapporté *Transitions Online*, et les six membres du conseil d'administration de l'urbanisme de la ville "qui ont signé les documents permettant les travaux de construction" ont été suspendus. *Baltic Course* a ajouté que l'entreprise de construction a donné aux responsables de l'enquête de l'effondrement "toutes les informations et documents nécessaires à disposition dans l'entreprise." http://www.baltic-course.com/eng/real_estate/?doc=84128 http://www.tol.org/client/article/24063-eurovision-plotters-sentenced-in-baku-experts-probe-cause-of-riga-store-collapse.html?utm_source=TOL+mailing+list&utm_campaign=b555464be3-TOL_newsletter_27_8_2012&utm_medium=email&utm_term=0_35d0a711b5-b555464be3-298065710

Serbie. Deux officiers de l'armée serbe ont été inculpés pour les meurtres de 27 personnes au cours de l'attaque de Trnje le 25 mars 1999, a signalé BIRN. Le Centre de droit humanitaire, une organisation non gouvernementale à Belgrade, a publié en mars dernier un dossier avec des documents sur les crimes de la 549e brigade motorisée (voir les *Nouvelles HRWG* 2013-03). http://www.balkaninsight.com/en/article/serbia-brings-charges-against-army-officers-for-kosovo-crimes?utm_source=Balkan+Transitional+Justice+Daily+Newsletter&utm_campaign=6085ad637b-RSS_EMAIL_CAMPAIGN&utm_medium=email&utm_term=0_561b9a25c3-6085ad637b-311109073

L'ancien chef de sécurité de l'Etat serbe Rade Markovic, lors de son témoignage devant la commission de l'Etat mise en place pour enquêter sur les assassinats de journalistes dans les années 1990, a averti la commission "que lui et sa femme vont révéler 15 dossiers de sécurité de l'État qui 'pourraient mettre en danger l'État' si l'enquête n'est pas arrêtée ", a déclaré BIRN. Markovic est en prison, il purge une peine de 40 ans pour son rôle dans la tentative d'assassinat d'un homme politique serbe, mais il a dit que sa femme déménagerait en Croatie si l'enquête se poursuit, "tandis que les 15 dossiers seront publiés partout dans la presse européenne." http://www.balkaninsight.com/en/article/ex-state-security-boss-claims-to-reveal-top-files?utm_source=Balkan+Transitional+Justice+Daily+Newsletter&utm_campaign=9ff8ea657a-RSS_EMAIL_CAMPAIGN&utm_medium=email&utm_term=0_561b9a25c3-9ff8ea657a-311109073

Sri Lanka. Le gouvernement a annoncé le début d'un « recensement de six mois de toute l'île pour évaluer la perte de vies humaines et des dommages à la propriété » au cours de la guerre civile qui a pris fin en mai 2009. Le chef du département de recensement a déclaré à *l'Agence France-Presse* que « le public sera invité à étayer les demandes de décès, de dommages et de biens disparus », bien qu'il ne précise pas quels documents seraient nécessaires. <http://www.radioaustralia.net.au/international/2013-11-29/sri-lanka-says-nothing-to-hide-as-it-begins-counting-war-dead/1227060>

Syrie. L' Oxford Research Group a publié une étude, "Le futur volé : Le nombre de victimes chez les enfants en Syrie". Utilisant "des informations sur la démographie et des registres sur les causes de décès" dans quatre bases de données sur les accidents tenus par des organisations non gouvernementales syriennes situées à l'extérieur du pays, mais en contact étroit avec des personnes en Syrie, le Groupe a indiqué que d'ici à fin août 2013, 11'420 enfants âgés de 17 ans et moins ont été tués, sur un total de 113'735 civils et combattants tués". « De loin, la principale cause de décès signalés pour les enfants était par armes explosives », a révélé l'étude, ajoutant que les attaques chimiques de Ghouta le 21 août 2013 ont tués 128 enfants et dans "au moins" 112 cas, les enfants, "dont certains des nourrissons", ont été torturés et tués. Les bases de données sont "souvent complétées par des preuves documentaires y compris des photos, des vidéos et autres matériels associés à la victime ou à ses funérailles". Le rapport donne une description particulièrement bonne des sources et méthodes de collecte des informations des ONG et les problèmes de comparabilité entre les bases de données.

http://oxfordresearchgroup.org.uk/publications/middle_east/press_release_new_report_stolen_futures_hidden_death_toll_child_casualties

Le Réseau euro-méditerranéen des droits a publié un rapport sur la violence contre les femmes dans le conflit syrien. Il estime que "quelques 6'000 femmes ont été violées depuis le début du conflit en mars 2011" et des "centaines" ont été "soumises à des arrestations arbitraires et des disparitions forcées et ont subi diverses formes de torture dans les centres de détention de l'Etat." Le rapport est basé "sur des témoignages de première main recueillis entre janvier 2013 et juin 2013" qui "sont organisés dans des dossiers documentaires". Comme les bases de données gérées par les groupes qui ont été utilisées pour produire le rapport d'Oxford (voir ci-dessus), les archives montées par des ONG pendant les périodes de conflit sont des preuves essentielles.

<http://www.bbc.co.uk/news/world-middle-east-25100122>; for the report see

<http://www.euromedrights.org/eng/wp-content/uploads/2013/11/Doc-report-VAW-Syria.pdf>

Turquie. Au moins quatre femmes d'origine arménienne, ayant 80 ans ou plus et vivant seules, ont été attaquées à Istanbul au cours de la dernière année. L'une d'entre elles est décédée. Un homme, également d'origine arménienne, a été arrêté pour assassinat, mais la famille de la victime et leur avocat "ont été empêchés d'accès au rapport de la scène du crime, des photos et d'autres documents connexes de police" pendant six mois avant le procès, "car l'accusation avait imposé une décision de secret [qui] est utilisée principalement dans les cas de crimes organisés ou dans les cas liés à la sécurité d'Etat", a déclaré *Al-Monitor*. Les groupes de défense des droits humains craignent que ces attaques puissent être des crimes haineux contre la minorité arménienne de Turquie ; dans ce cas, l'homme arrêté peut n'être qu'un "pion, avec les véritables auteurs encore au large". http://www.al-monitor.com/pulse/originals/2013/11/elderly-armenian-women-hate-crimes.html?utm_source=&utm_medium=email&utm_campaign=8631

Royaume-Uni. Le panel qui a enquêté sur la mort de 96 personnes dans le stade de sport de Hillsborough en 1989 a recommandé que les documents historiques détenus par les forces de police soient placés sous une procédure d'accès régulier. Actuellement, le gouvernement a mis en place un groupe de travail pour examiner "comment aligner la police avec d'autres organismes publics, y compris le gouvernement, qui rend déjà les archives accessibles après une certaine période de temps". En faisant cette annonce, le ministre de la police a déclaré que, "le travail du

groupe d'experts indépendants de Hillsborough a montré combien l'information trouvée peut être extrêmement importante dans les archives historiques de la police." Le groupe de travail va rédiger un rapport d'ici fin juin 2014. Pour le contexte, voir les *Nouvelles HRWG* 2012-09.

<http://www.liverpoolecho.co.uk/news/liverpool-news/hillsborough-independent-panel-change-way-6267782>

Le gouvernement prévoit "d'ouvrir l'utilisation de l'information du patient" des dossiers médicaux pour les sociétés commerciales, a rapporté *The Guardian*, ajoutant qu'il y a des "inquiétudes croissantes" sur l'information de la vie privée.

<http://www.theguardian.com/society/2013/nov/24/fears-grow-open-access-patient-records>

Royaume-Uni / Jersey. Une dénonciation a conduit la police à retrouver quelque 500 "papiers" des archives de l'occupation de Jersey durant la Seconde Guerre mondiale qui avaient été volés des Chambres de l'huissier en 1992. Les documents récupérés portent "sur le traitement des personnes juives à Jersey" ainsi que "des informations sur le rationnement et le contrôle des textiles et des chaussures," a rapporté *channelonline.tv*.

http://www.channelonline.tv/channelonline_jerseynews/displayarticle.asp?id=507987

États-Unis. Le *Washington Post* a publié un article sur le fichier principal des décès du gouvernement fédéral, une base de données contenant tous les rapports de décès reçus des États et territoires. Les problèmes de ce fichier, contenant des erreurs administratives et des rapports non vérifiés, conduisent à ce que des personnes décédées soient comptées comme vivantes (et donc des millions de dollars de bénéfices sont versés sur leurs comptes bancaires), tandis que d'autres personnes qui sont en vie sont indiquées à tort sur la liste des personnes décédées et sont incapables d'obtenir des avantages sociaux. http://www.washingtonpost.com/politics/agencies-cant-always-tell-whos-dead-and-whos-not-so-benefit-checks-keep-coming/2013/11/03/5e0b89f6-40be-11e3-a751-f032898f2dbc_story.html

Dans un autre récit de vente (voir Allemagne / Royaume-Uni ci-dessus), Harper's Books à New York a annoncé la vente d'une collection de fiches d'identification des patients et des rapports d'incidents de l'hôpital d'Etat de Boston, un hôpital psychiatrique qui a fermé en 1979. Le gouvernement de l'État du Massachusetts est intervenu et l'annonce a été supprimée, mais la façon dont les informations personnelles sensibles ont fini dans les mains d'un marchand de manuscrits privé reste un mystère. <http://www.abaa.org/books/664258272.html#>

Lors du 50e anniversaire de l'assassinat du président John F. Kennedy à Dallas, au Texas, le procureur de district du comté de Dallas a donné à *CBS News* accès à douze boîtes de documents du procès de Jack Ruby, qui a tué l'assassin de Kennedy, Lee Harvey Oswald.

<http://www.digtriad.com/news/national/article/306652/175/Jack-Ruby-Files-Revealed-For-First-Time-In-50-Years>

États-Unis / Pennsylvanie. Le *Pittsburgh Post-Gazette* a rapporté qu'un ancien employé de l'Université du Pittsburgh Medical Center à McKeesport, Pennsylvanie, a obtenu l'accès non autorisé aux dossiers de près de 1'300 patients, y compris les noms, dates de naissance, informations de contact, des renseignements sur le traitement et le diagnostic, et les numéros de

sécurité sociale. <http://www.post-gazette.com/local/2013/11/27/UPMC-Former-employee-compromised-records-of-1-300-patients/stories/201311270203>

Publications

Un nouveau documentaire vidéo, "Gardez vos yeux sur le Guatemala", sur le travail des anthropologues légistes et des archivistes dans les Archives nationales historiques de la Police du Guatemala, a été projeté en première. Produite et réalisée par Gabriela Martinez Escobar et soutenue par l'Université de l'Oregon, la vidéo sera disponible en ligne sur *Creative Commons* après qu'elle ait été montrée au Guatemala. Elle est disponible en anglais et en espagnol et dure 54 minutes.

Annexe 1

Déclaration d'urgence par la Société de records management du Japon concernant le projet de loi litigieux sur les secrets d'État proposé à la Diète du Japon: du point de vue des règles de gestion des archives et des droits de l'homme

Nous, la Société de records management du Japon, depuis sa création en 1989, avons pour but de mener des recherches scientifiques sur le comportement humain touchant les dossiers et répondre aux besoins pratiques de la gestion des dossiers, étant donné la reconnaissance de l'importance des documents. Compte tenu de cet objectif, nous avons lancé un appel pour les archives publiques et la Loi sur la gestion des archives (ci-après PRAMA) à la société japonaise. Nos efforts ont abouti à l'adoption de la PRAMA en 2009 (*). Nous allons vérifier si cet acte est appliqué correctement et nous espérons qu'il contribuera à gérer de manière appropriée les systèmes d'archives et la réglementation dans les administrations locales au Japon.

Cependant, nous craignons que le projet de loi litigieux sur les secrets d'Etat (ci-après projet de loi), que le gouvernement japonais a soumis à la Diète du Japon, est encore trop controversé pour être adopté, car les opinions de diverses communautés au Japon sont divisées sur le projet de loi. Par conséquent, nous espérons que le projet de loi aura droit à un examen complet pour éviter la promulgation impétueuse au cours de la session actuelle de la Diète.

Par la présente, nous, la Société de records management du Japon, demandons que les membres de la Diète discutent du projet de loi selon les points de vue suivants:

1) Révision prévue de PRAMA, incluant:

- Couvrir l'absence de règles sur la classification et la déclassification des documents publics,
- Couvrir l'absence de règles sur les peines endurées par les fonctionnaires qui ignorent la PRAMA, c'est à dire les règles de gestion appropriée des documents publics,
- Assurer le droit du public de savoir, et ainsi de suite.

Nous exigeons que les règles sur la façon de traiter les documents concernant les secrets d'État, y compris les règles de classification et de déclassification, soient incluses dans PRAMA.

2) Inquiétudes sur les atteintes aux droits de l'homme

Nous craignons que plusieurs définitions sur le projet de loi, y compris "habilitation de sécurité (c.-à-d. inspection sur les fonctionnaires qui s'occupent des secrets d'Etat)" et "acquisitions de secrets d'Etat litigieux," puissent aller à l'encontre des droits fondamentaux définis dans la Constitution du Japon. Nous demandons que les membres de la Diète considèrent que ces définitions ne soient pas être incluses si elles entrent en conflit avec les droits fondamentaux de l'homme sur les Constitutions, y compris la liberté de pensée, les croyances et l'expression, qui doivent être respectés pour les personnes au Japon. Nous soulignons que ce ne sont pas les personnes, mais les archives et les informations secrètes, qui doivent être gérées et contrôlées. Nous exigeons des règles à cet égard.

Pour ces raisons, nous, la Société de records management du Japon, exprimons notre profonde préoccupation contre l'adoption du projet de loi sur les secrets d'Etat litigieux, qui porte atteinte aux droits fondamentaux garantis par les Constitutions du Japon, du point de vue des règles de gestion des archives et des droits de l'homme.

(*) Voir: Loi sur la gestion des documents publics et des archives (traduction provisoire) par le ministère de la Justice, Japon

<http://www.japaneselawtranslation.go.jp/law/detail/?id=2114&vm=04&re=02&new=1>

25 novembre, 2013

Chiyoko Ogawa CA

Présidente, Société de Records Management du Japon

* * * * *

Partagez l'information avec nous ! trudy@trudypeterson.com ou j.boel@UNESCO.org

Pour vous abonner au bulletin, entrez les informations requises sur le formulaire que vous trouverez sur cet URL: http://www.unesco.org/archives/hrgnews/hrg3_042010.php

**Les numéros précédents du bulletin se trouvent en ligne sur <http://www.ica.org/12315/hrwg-newsletter/list-of-hrwg-newsletters.html> et <http://128.121.10.98/coe/main.jsp?smd=2&nid=569829>
(Traduction française : Cristina Bianchi)**